

La Métropole du Grand Paris engagée en faveur de la transition écologique et solidaire

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris est engagée pour ses habitants en faveur de la transition énergétique et solidaire dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM). Dans la continuité de cet engagement, le Conseil métropolitain a adopté le 15 mai 2020 un plan de relance de 110 millions d'euros qui accorde une place prépondérante à la transition écologique et aux mobilités durables.

• **Surprime Zone à Faibles Emissions (ZFE)**

Suite aux annonces du Président de la République du 26 mai 2020, l'Etat renforce son dispositif de prime à la conversion et à l'achat de voitures électriques et hybrides rechargeables. **Une surprime ZFE** est notamment accordée lorsque le bénéficiaire habite ou travaille dans une « zone à faibles émissions », comme la ZFE de la Métropole du Grand Paris, mise en place depuis le 1^{er} juillet 2019 et qui est la plus grande de France avec d'ores et déjà 53 communes engagées.

« Cette surprime ZFE est un signal très fort de l'Etat adressé à la Métropole du Grand Paris et à ses habitants dans la lutte contre la pollution de l'air et pour accompagner la transition écologique », souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Les demandeurs auront ainsi la possibilité de percevoir jusqu'à **20 000 euros d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 13 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. Ces deux montants incluent la surprime ZFE d'un montant maximal de 2 000 euros.**

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place de la ZFE métropolitaine, l'Etat et la Métropole ont mis en place un guichet unique. Les demandeurs peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion proposée par l'Etat et le dispositif « Métropole roule propre ! » dont le montant s'élève à 6 000 euros maximum pour les particuliers souhaitant changer leur véhicule thermique ancien par un véhicule propre. A date, près de 200 dossiers d'aides ont ainsi été validés par la Métropole pour un montant de près de 800 000 euros.

> Prime à la conversion : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

> Je change ma voiture : <https://jechangemavoiture.gouv.fr/jcmv/>

> Portail du véhicule électrique : <https://www.je-roule-en-electrique.fr/>

• **Bornes de recharge pour véhicules électriques**

La Métropole du Grand Paris a retenu le groupement d'entreprises françaises Métropolis pour l'installation et l'exploitation de **3 084 points de charge pour véhicules électriques**, dont 252 dédiés à la recharge rapide sur voirie dans les communes de la Métropole, hors Paris. Ces points de charge se substituent aux bornes Autolib' laissées à l'abandon depuis le 31 juillet 2018. Le groupement autofinancera le service en totalité, en investissement - à hauteur de 15 millions d'euros - comme en exploitation.

> La brochure en téléchargement sur : <https://bit.ly/2WweHPM>

• **Dispositif d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)**

Le dispositif « Métropole roule propre ! » accorde une aide de **500 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**. Ce dispositif accorde également **une aide pour l'achat d'un deux-roues, d'un trois-roues, quadricycle électrique qui peut s'élever jusqu'à 1400 euros.**

• **Développement des pistes cyclables**

La Métropole du Grand Paris soutient la réalisation **des pistes cyclables temporaires** par les communes et gestionnaires de voirie. Dans le cadre d'une convention approuvée le 11 octobre dernier avec le collectif Vélo Île-de-France, la Métropole a contribué à la réalisation **d'une carte numérique des aménagements cyclables existants et provisoires à destination du grand public**. Cette carte est la référence utilisée par les pouvoirs publics et les applications pour cyclistes.

> La carte numérique sur : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/carte-des-pistes-cyclables-de-la-metropole>

Par ailleurs, **10 millions d'euros seront affectés dès 2020 à la réalisation du réseau vélo métropolitain, maillé et continu**, jonction de tous les plans vélo coexistant sur le territoire. La résorption des coupures urbaines sera ainsi privilégiée. Ce réseau sera complété par un référentiel des aménagements cyclables structurants, une signalétique commune et des services en faveur du développement du vélo sur le territoire métropolitain. Depuis sa création, la Métropole a participé au financement de **59 projets de mobilité douce pour un montant global de 31,9 millions au profit de 46 communes.**

- **Poursuite du déploiement du service Vélib' Métropole**

La Métropole du Grand Paris favorise le **déploiement de ce service à hauteur de 4 millions d'euros par an**, à raison de 10 000 euros par an et par station, **ce qui permet d'offrir la création d'un véritable maillage du périmètre métropolitain (1363 stations en service dont 383 en dehors de Paris)**. À la demande des maires, une densification et extension du service est à l'étude. Elle devrait aboutir à la création de **100 nouvelles stations**. Pendant la période de confinement, des mesures de gratuité du service ont été soutenues par la Métropole.